



# ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

## programmes

Question écrite n° 74456

### Texte de la question

M. Olivier Dussopt attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale sur les conséquences de la réforme des lycées sur les finalités de l'enseignement des sciences économiques et sociales (SES) dans le secondaire. Dans le cadre de cette réforme, les SES se limitent à un enseignement d'exploration de 1 heure 30 par semaine en classe de seconde, soit un recul de près de 50 % par rapport à l'offre actuelle pour un enseignement considéré jusqu'à présent comme l'une des options de détermination des élèves de seconde. Au-delà de la rétrogradation des SES à un statut optionnel, les enseignants de SES s'inquiètent des conséquences du projet de programme voulu par le Gouvernement. En effet, ce projet conduit à évacuer nombre de questions de société telles que les transformations de la famille, les inégalités de revenus ou bien encore les rapports homme-femme qui faisaient l'intérêt des élèves. En revanche, ce projet vise à privilégier des notions théoriques de microéconomie inadaptées aux élèves de seconde générale et technologique qui débutent en SES. Ainsi, le projet de programme souhaité par le Gouvernement tend à marginaliser les sciences sociales au profit des sciences économiques. Or cette approche va à l'encontre du caractère pluridisciplinaire et transversal de cet enseignement. En effet, il est essentiel que l'ensemble des questions économiques et sociales relatif au fonctionnement de nos sociétés puisse être abordé afin de participer à la formation de futurs citoyens éclairés. Aussi, il lui demande de bien vouloir revenir sur le contenu de la réforme et de donner, dès la seconde, toute sa place à l'enseignement des SES.

### Texte de la réponse

La réforme du lycée a rendu obligatoire une formation en économie en classe de seconde (selon les dispositions de l'arrêté du 27 janvier 2010 paru au Journal officiel de la République du 28 janvier 2010), tout en permettant à chaque élève de choisir entre deux enseignements « Sciences économiques et sociales » (SES) et « Principes fondamentaux de l'économie et de la gestion » (PFEG). Ces enseignements visent à donner à chaque élève une première approche des mécanismes fondamentaux de l'économie à raison d'au moins une heure et demie par semaine. Les élèves particulièrement motivés ou déjà fixés dans leur projet d'orientation pourront, de surcroît, suivre à la fois les deux enseignements, soit trois heures de formation à l'économie par semaine. Le préambule du programme d'enseignement des SES précise bien qu'il s'agit à la fois « de donner à tous les élèves, qu'ils poursuivent ou non leurs études dans les séries ES ou STG, les éléments de base d'une culture économique et sociologique indispensable à la formation de tout citoyen qui veut comprendre le fonctionnement de l'économie et de la société dans laquelle il vit » et « de faire acquérir aux élèves quelques notions et raisonnements essentiels en économie et en sociologie dans la perspective d'une poursuite d'études au lycée et au-delà dans l'enseignement supérieur : principalement des études en économie et gestion, droit, sciences humaines et sociales, ». Les projets de programme ont été élaborés par des groupes d'experts composés d'universitaires, d'inspecteurs et de professeurs de lycée. Ils ont été mis en consultation de janvier à mars 2010 et ont été réajustés pour tenir compte des observations et des propositions des enseignants. Pour ce qui concerne les SES, les contenus ont été allégés et il a été introduit davantage de choix dans les questions à traiter par les enseignants. La place de la sociologie a été développée ; des questions d'actualité ont été introduites (par

exemple l'emploi et la relation entre emploi et chômage). Des notions jugées trop abstraites ont été supprimées (thème des « organisations », « coût marginal ») et remplacées par d'autres comme « pouvoir d'achat », « valeur ajoutée », « progrès technique ». Les programmes ont été présentés au Conseil supérieur de l'éducation le 31 mars 2010 et ont été publiés dans leur version définitive dans le Bulletin officiel de l'éducation nationale du 29 avril 2010.

## Données clés

**Auteur** : [M. Olivier Dussopt](#)

**Circonscription** : Ardèche (2<sup>e</sup> circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

**Type de question** : Question écrite

**Numéro de la question** : 74456

**Rubrique** : Enseignement secondaire

**Ministère interrogé** : Éducation nationale

**Ministère attributaire** : Éducation nationale

## Date(s) clé(s)

**Question publiée le** : 23 mars 2010, page 3241

**Réponse publiée le** : 22 juin 2010, page 7008